

Conditions :

S'inscrire à l'École de Musique Danse et Théâtre de Kreiz Breizh en pratique instrumentale ou vocale.

Les frais d'inscriptions et l'adhésion à l'association sont à la charge des familles.

Tout élève inscrit à l'EMDTKB, ayant moins de 26 ans et habitant la CCKB a le droit à un prêt d'instrument gratuit d'un an renouvelable 2 fois (les instruments concernés par ce dispositif : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flute, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Accordéon diatonique, Accordéon chromatique, Harpe Celtique, Xylophone).

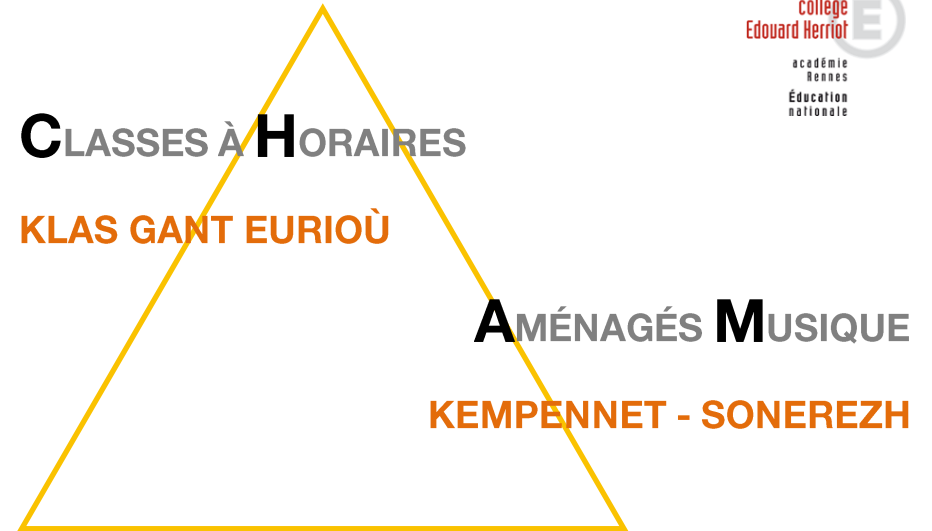
Informations :

Au secrétariat de l'EMDTKB : 02.96.29.35.98 / accueil@emdtkb.org

Les dossiers d'admission sont à retirer au secrétariat de l'EMDTKB.

Une commission composée de membres de l'EMDTKB, du professeur d'éducation musicale et du principal étudiera les demandes début juillet.

Les familles seront informées par le collège à l'issue de la commission.



CONTACTS:

COLLÈGE ÉDOUARD HERRIOT
13, Place Pors Moëlou
22110 ROSTRENEN
TÉL : 02.96.29.01.19
ce.0221038j@ac-rennes.fr
www.edouard-herriot.fr

EMDTKB
6 rue Abbé Gibert
22110 ROSTRENEN
Tél : 02.96.29.35.98
accueil@emdtkb.org



La Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) au collège Édouard HERRIOT et à l'École de Musique Danse et Théâtre du Kreiz Breizh

La section est ouverte à tous les élèves motivés, débutants ou non.

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. (B.O. n° 31 du 29 août 2002)

Objectifs :

- Développer ses qualités d'écoute, d'expression et de création : en utilisant différentes technologies (outils numériques, logiciels...), en assistant à des concerts, en variant les supports d'écoute
- Acquérir une technique rendant l'élève autonome dans sa pratique instrumentale au sein d'un collectif de niveau amateur,
- Enrichir ses compétences culturelles afin de favoriser la réussite scolaire,
- Mieux articuler les temps de formation scolaire et l'enseignement musical spécialisé,

Au terme du cursus des quatre années de collège en classe à horaires aménagés en musique, l'élève pourra disposer :

- d'une mémoire musicale efficace,
- d'une capacité d'écoute intérieure,
- de références culturelles organisées dans le temps et l'espace,

- d'une expérience de musicien dans des pratiques amateurs.
- d'une sensibilité ouverte et curieuse,

Horaires hebdomadaires :

Sur le temps scolaire (dans l'emploi du temps de l'élève au collège) :

- 1 heure de Formation Musicale (FM) avec un professeur de l'École de Musique Danse et Théâtre de Kreiz Breizh
- 1 heure de pratique collective vocale avec le professeur de musique du collège,
- 1 heure de pratique collective instrumentale avec le professeur de musique du collège,

Hors temps scolaire :

- Pratique instrumentale ou vocale en cours individuel ou en collectif avec l'enseignant spécialisé de l'École de Musique Danse et Théâtre de Kreiz Breizh

Exemples de projets réalisés :

- Se produire en concert : Tous les ans, les élèves de CHAM participent à au moins deux concerts publics. Un concert vocal au Palais des Congrès de Loudéac ; un concert instrumental et vocal au collège.
- Rencontres et créations :
 - 2020-2021 : Rencontres Chorales Départementales Comédie Musicale Madiba
 - 2019-2020 : Rencontre avec le spécialiste des cultures bretonnes TRISTAN GLOAGUEN.
- Assister à des concerts à travers l'école du spectateur

